

Des impacts démesurés selon les détracteurs du parc éolien

Energie renouvelable Mardi soir, l'association Mont Sujet libre invitait à une séance d'informations sur les enjeux et les impacts environnementaux du projet récemment relancé sur le plateau de Diesse.

Sébastien Goetschmann

Le projet de Parc éolien du Mont Sujet serait le plus ancien du Jura bernois, mais aussi l'un des plus controversés. Pourtant, en 2015, la population de Plateau de Diesse s'était prononcée en faveur de l'éolien à 81,66%, lors d'un vote consultatif. Depuis, de nombreux rebondissements se sont enchaînés (lire aussi par ailleurs), jusqu'à l'installation, à l'automne dernier, d'un mât de 99,5 m de haut. Celui-là a pour but de mesurer durant 18 mois la force du vent, la température ainsi que l'activité des chauves-souris.

Portées par la Commune et le Groupe E Greenwatt, ces analyses techniques et environnementales doivent permettre d'affiner le projet, qui comprenait au départ six aérogénérateurs destinés à produire 30 GWh/an, soit la consommation d'environ 9000 ménages. Couplées à une étude d'impact sur l'environnement humain et naturel, l'objectif est de dimensionner précisément le futur parc éolien. «Il s'agira de définir le type d'éoliennes, leur nombre, leur localisation et d'en estimer la production électrique», écrit l'énergéticien fribourgeois sur son site Internet.

Impacts paysagers

Malgré ces avancées, l'association Mont Sujet libre, fortement opposée à la création de ce parc, regrette le peu d'indications distillées quant aux contours qu'il prendra. Mardi soir, elle invitait la population à une séance d'informations sur les impacts et les enjeux environnementaux. Dans la salle du Battoir de Diesse, remplie de



Vue sur le Mont Sujet et le village de Lamboing sur laquelle on distingue à peine le mât de mesures.

Sébastien Goetschmann

quelque 80 personnes pour l'occasion, plusieurs spécialistes ont abordé différents aspects liés à l'éolien.

Christian Chopard, président de l'association, défend avant tout le petit bijou verdoyant de l'endroit, qu'il imagine saccagé en cas de réalisation du parc. Il a aussi relevé que le choix de tels projets devrait se faire les pressions de puissants lobbies, qui cherchent davantage le profit économique. «Parmi les nuisances à attendre, on peut citer les socles en béton, soit entre 500 et 600 m³ par machine. Cela représente le déchargement de 300 camions, donc 600 passages», calcule-t-il.

Michel Fior, président de Paysage Libre BEJUNE, a lui relevé que, même s'il ne se trouve pas directement dans le territoire protégé de l'IFP Chasseral (l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels), le Mont Sujet en est très proche et que des éoliennes dénatureront irrémédiablement ce site. Il a aussi appuyé sur le cumul de projets dans toute la région. «A un moment donné, la limite sera atteinte. Reste à savoir où elle se situe.»

Influences sur la santé

Jean-Bernard Jeanneret, Dr. es sciences, physicien et également président pour Paysage Libre Vaud, a mis en garde

sur les impacts qu'auront les convois de 130 tonnes, qui nécessiteront selon lui des excavations et l'abattage d'arbres pour pouvoir passer. Selon ses calculs, 82 ha devront être défrichés, dont une moitié sera renaturée. «En Suisse, l'éolien sera toujours marginal dans la globalité du mix énergétique», ajoute-t-il. «Sur un total de 100 à 110 TWh, en 2050, il serait raisonnablement possible d'en produire 1 à 2 TWh par ce biais.»

Pour sa part, la vétérinaire Wendy Holden a parlé des impacts sur la santé animale et humaine. En plus des oiseaux et chauves-souris qui peuvent entrer en collision avec les ma-

chines, elle a énuméré toute une liste de problèmes que la présence d'éoliennes peut déclencher. Comme les vibrations dans le sol, l'effet stroboscopique de l'ombre portée, la pollution lumineuse des balises, les infrasons qui peuvent influencer sur le système vestibulaire et les organes internes, ou encore les effets électromagnétiques et les courants vagabonds se propageant dans le sol. Si les analyses manquent pour plusieurs de ces conséquences en lien avec l'éolien, la médecin dresse une liste de symptômes pouvant être provoqués, allant des acouphènes aux problèmes cardiaques, de l'insomnie aux cancers.

Un projet qui stagne depuis près de 30 ans

Dans le plan directeur régional en matière d'éolien, les prémices du parc de Mont Sujet sont à chercher en 1995 déjà. Un rapport commandé par l'Office fédéral de l'énergie et publié en 2003 parle même de 1992/93. En 2015, la Commune mixte de Plateau de Diesse, récemment fusionnée, a organisé un vote consultatif débouchant sur une acceptation à plus de 80% des 45% de votants.

Pourtant, en 2020, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) était d'avis que la valeur paysagère du massif de Chasseral n'avait pas été suffisamment prise en compte dans la pesée des intérêts du plan directeur régional de l'Association régionale Jura-Bienne, devenue depuis Jura bernois.Bienne (Jb.B). Notamment en ce qui concerne la conservation de la silhouette de la chaîne montagneuse et du caractère naturel du paysage. L'OACOT demandait ainsi de le retirer du plan directeur. Suite à une opposition conjointe de Jb.B et de la Commune de Plateau de Diesse, la Direction cantonale de l'intérieur et de la justice avait réfuté la position de l'OACOT, à l'automne 2022. Elle avait alors effectué une pesée des intérêts indiquant que l'énergie renouvelable prédomine sur la protection du paysage. Décision qui avait ainsi relancé un projet au point mort. Désormais, le Groupe E Greenwatt espère pouvoir déposer la demande de permis de construire en 2026.

La piscine de l'Orval va fermer dès juillet pour ne rouvrir qu'en 2026

Bévilard Inaugurée au début des années 80, après un investissement de quelque 5 millions de francs, l'infrastructure nécessite une enveloppe du même ordre pour son «rafraîchissement». La demande de permis vient d'être déposée.

Dan Steiner

Sans trop se mouiller, Pierre Voisard entrevoit dès le 1er juillet prochain plusieurs mois de travaux pour la piscine de Bévilard. Et donc de fermeture complète aux baigneuses et baigneurs. Le président du Conseil d'administration de la SA, récemment constituée pour permettre à la Commune de Valbirse de sortir la tête de l'eau, prévient qu'il ne faut pas s'attendre à une réouverture de l'infrastructure avant janvier 2026.

Mises en service dans le début des années 80, ces installations de loisirs appréciées avaient subi l'avarie de leur système de ventilation, en juillet 2024, nécessitant déjà la clôture des portes. Après plusieurs mois de travaux, le grand bassin avait été rendu accessible à nouveau, puis le petit, fin novembre. Mais une rénovation, on le savait, était inéluctable.

«La demande de permis vient d'être déposée», indique Pierre Voisard. «Tout le système de régénération de l'eau doit

être mis à jour. Celui-là passera du chlore et de la javel à l'électrolyse.» Après un travail de désamiantage, les vestiaires seront également rafraîchis, tout comme la ventilation, entre autres. On comprend bien que les bassins devront être vidés pour ce chantier, ce qui explique la fermeture complète de la piscine de l'Orval.

Nouveautés par petites touches

Il n'est pas encore clair si l'installation d'une pompe à chaleur



On nagera dans l'installation de l'Orval jusqu'au 30 juin, ensuite de quoi commenceront les grands travaux.

Dan Steiner

sera effectuée dans le cadre de ces travaux ou par la suite, mais cela devrait, à terme, être chose faite. «Plus nous pourrions assurer d'investissement, plus les choses pourront être effectuées rapidement», glisse le président du Conseil d'administration.

En parlant d'argent, notre interlocuteur estime les coûts entre 4 et 5 millions de francs. Ceux-là seront assurés par l'emprunt bancaire, les Communes actionnaires et d'éventuelles subventions, qui seront demandées par les porteurs du pro-

jet. Un financement participatif pourrait également être lancé à un moment donné, pour apporter de l'eau au moulin. En juin 2024, la population locale avait accepté une dépense annuelle périodique de 320'000 fr. destinée à couvrir la part de la Commune dans le déficit de la piscine. Les Législatifs des autres localités concernées en avaient fait de même par la suite.

Une fois les jeunes et les moins jeunes revenus suer ou barboter, ils devraient pouvoir découvrir quelques nouveautés. Pas révolutionnaires, toutefois. «Un groupe de travail planche sur l'augmentation de l'attractivité des infrastructures», note Pierre Voisard. Un toboggan – petit – ou de nouveaux jeux pourraient ainsi venir étoffer l'offre actuelle. «Les réflexions sont en cours.» A part la date de fermeture du 30 juin, rien n'est donc encore coulé dans le béton.